



MUNICIPALITE DE LA PECHE

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-789
VISANT LA CITATION DE L'ÉGLISE SAINTE-CÉCILE DE LA PÊCHE À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL**

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 5 août 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-789 visant la citation de l'église Sainte-Cécile de La Pêche à titre d'immeuble patrimonial

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 7 août 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 7^{ième} jour d'août 2019.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 7 août 2019, ainsi que sur le site internet de la Municipalité de La Pêche.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 7^{ième} jour d'août 2019.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe